



Le Syndicat de tous les agents du SDIS 34

Le 14 Mai 2013

COMMUNIQUE FO SDIS34

FO AU CŒUR DU DEBAT !

Ce Lundi 13 Mai 2013, le syndicat FO SDIS 34 a signé
le protocole du 18 Juin 2012.

Après deux réunions de travail avec les autorités du sdis 34 ou nous avons débattu sur l'ensemble du protocole et plus particulièrement des 4 points qui n'avaient pas permis que notre organisation cosigne ce document, nous avons, au vu des réponses suivantes, décidé de signer le document :

Le protocole qui se voulait figé devient un document de travail et d'orientation.

Les 4 points qui ont généré notre réaction :

- N°1 : Nous demandions que les PATS bénéficient du même taux d'augmentation d'IAT, ce qui n'a pas été possible. A ce jour les PATS se voient octroyer 0.2 point d'IEMP par an jusqu'en 2015.

0.2 point d'IAT pour les PATS correspond à 7.5 € et 0.2 point d'IEMP correspond à 16.22 €.

- N°2 : Nous souhaitons que le passage du G12 127g/an vers le G12 130g/an soit assujetti au choix de l'agent.

Concernant le nombre de cycles de 12h00, il a été fixé ensemble à 130 (ce qui était un compromis entre 127 fixé non réglementairement par le directeur et 134 qui pouvait être imposé) avec un passage progressif au taux 5 d'IAT (128 G en 2013 et 4,6 d'IAT / 129 G en 2014 et 4,8 d'IAT / 130 G en 2015 et 5 d'IAT).



474 allée Henri II de Montmorency, 3^{ème} étage, 34000 MONTPELLIER. ☎ 06 03 25 13 31 / 04 99 13 63 70

Fax : 09 59 96 06 65 Mail : fo.sdis34@free.fr Web: fo.sdis34.free.fr

- **N°3 : Nous sollicitons un échancier d'application concernant les gardes mixtes G24/G12 sur le département jusqu'en 2015.**

Il ne peut pas y avoir encore d'échancier clair sur le régime mixte car ce dernier doit faire l'objet d'un groupe de travail comme le prévoit le protocole (je cite) : « *L'engagement est pris de lancer une étude sur l'extension possible et planifiée du régime mixte (80 G24 / 15 G12 par an) à d'autres tranches de sapeurs-pompiers professionnels, au travers de la création d'un groupe de travail qui commencera à mener la réflexion sur ce dossier après la fin de la saison feux de forêts 2012 (jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2013 au plus tard), en parallèle à l'élaboration de l'annexe du Règlement Opérationnel relative aux effectifs opérationnels des CIS (l'un ne va pas sans l'autre). Une étude incluant le régime 12h00 pourra être menée dans le cadre de la prochaine révision du SDACR (à partir de 2015).* » (Rendez-vous prit après la saison FF en octobre)

- **N° 4 : Nous demandons que le travail effectué par les chefs de groupes soit quantifié impérativement car il existe aujourd'hui beaucoup trop de disparité entre les différents taux d'IFTS (0-2,5-7-7,5 et 8).**

Il existe aujourd'hui un régime d'IFTS très favorable, la charge de travail qui y est associée est très raisonnable, tout cela sera effectivement quantifié car nous sommes là au cœur des discussions sur la réforme de la filière concernant les chefs de groupe. Le dossier est bien avancé et cette question va être abordée dans la phase finale des discussions dans les tous prochains jours.

Il apparait qu'après presque un an, les points sur lesquels nous n'étions pas en accord, ont évolué, ou reste ouverts à la discussion.

Cela étant, nous ne changerons pas notre vision et resterons attentif sur la façon dont le SDIS 34 évolue.

Nous continuerons à défendre les intérêts des agents.

Nous continuerons à proposer, négocier et contracter en votre nom.

Le Secrétaire Départemental

FO SDIS34

Jérôme Raynal

